

Procès-verbal - assemblée générale ordinaire APRÈS-GE - 5 mai 2011

Maison des Associations, Genève, de 19h à 22h20

Présences : 26 organisations et 27 particuliers. (voir annexe).

Personnes excusées : 19 organisations et 8 membres particuliers (voir annexe)

Président d'AG : Michel Pluss

PV: Jérôme Saugy

Ordre du jour

1. Présentation des critères ESS
2. Questions réponses sur les critères ESS
3. Votation des critères et de la rétroactivité des critères
4. Introduction du Président M. Pluss à la partie statutaire
5. Acceptation du PV de l'AGO du 18 mai 2010 et de l'AGE du 13 octobre 2010
6. Rapport d'activité et rapport de révision 2010
7. Élection du comité
8. Election réviseur des comptes
9. Modification des statuts
10. Perspectives 2011
11. Augmentation des cotisations 2011
12. Divers et propositions individuelles

1. Présentation des critères ESS

Introduction du secrétaire général (T. Pellet) :

T. Pellet présente la genèse des critères ainsi que les buts poursuivis par APRÈS-GE avec leur mise en œuvre. Il souligne que les critères présentés ne correspondent pas à un label ESS, même si ils peuvent en constituer une première ébauche. La question de la pertinence de développer un label ESS reste ouverte.

Note : Voir la présentation ppt en annexe.

Lara Baranzini rentre dans le détail de la procédure d'adhésion et cite les critères proposés.

Note : voir la présentation ppt en annexe.

- Critères préalables : **les aspects légaux**, notamment liés à la loi du travail, **sont respectés** (y compris l'évasion fiscale) ; **la structure a des activités dans la région genevoise** (Genève, Suisse romande, France voisine) ; **pas de partis politiques, pas d'églises, pas de syndicats, pas de faitières.**
- Critères contraignants (indispensables pour l'adhésion à APRÈS-GE. Il s'agit de critères basés sur la définition minimale d'ESS : « une économie privée à lucrativité limitée qui a pour but l'intérêt collectif ».) : **Transparence – Intérêt collectif – Autonomie – But non lucratif ou à lucrativité limitée.**
- Critères indicatifs (auto-évaluation - Un mauvais résultat n'entraîne pas d'exclusion si l'organisation s'engage à mettre en place d'un dispositif d'amélioration dans le moyen, long terme dans ces domaines.) : **Respect environnement – Gestion participative – Management social**

Lara Baranzini explique par quel biais les critères seront renseignés :

Un questionnaire informatisé est en cours de développement. Il comporte environ 60 questions et demande 30 à 45 minutes pour être rempli. Les organisations devront remplir le questionnaire au moment de l'adhésion et ensuite, tous les deux ans. Le but étant d'amener les organisations dans un processus d'amélioration continu par rapport au respect des critères et des valeurs de l'ESS.

2. Discussion sur les critères ESS

Les critères tiennent compte d'un principe de gestion participative, mais ne devrait-on pas être plus précis quant à la législation du travail ? En outre, y a-t-il un critère quant à la libre représentation et/ou organisation du personnel ?

⇒ **Suite à la question, il est décidé de rajouter une caractéristique au critère « gestion participative » : la protection, par les organisations, des délégués du personnel figurera dans les bonnes pratiques de management participatif.**

Les critères exposés sont-ils également valables pour les membres individuels et sinon quels critères applique-t-on dans leur cas ?

La Chambre ne met pas l'accent sur l'adhésion des membres individuels. Dans leur cas, il n'est pas possible de fixer des critères sans être trop intrusif. A ce jour, le comité valide chaque demande d'adhésion venant d'un membre individuel. A ce jour aucune demande n'a été refusée.

Plusieurs interventions dans l'assemblée soulèvent la préoccupation quant à la mise en œuvre des critères et notamment la taille et la forme du questionnaire. Les principales critiques soulevées :

- le questionnaire génère beaucoup de documentation, qui sera difficile à archiver, difficile à gérer, etc.
- l'appareil de contrôle nécessaire à la démarche « questionnaire » est trop intrusive et découle d'une vision néo-libérale de contrôle.
- Il faudrait travailler plus sur la confiance afin d'éviter un surplus bureaucratique
- Il faudrait diminuer la taille du questionnaire
- le questionnaire peut se montrer trop lourd pour les structures plus petites. Pourquoi imposer un questionnaire de 40 minutes destinés aux SA ou Sarl aux petites structures ?
- Il est délicat de faire voter les membres de l'AG sur un questionnaire qu'ils n'ont pas vu.

Le comité répond à ces préoccupations avec les points suivants :

- **Les critères présentés sont le résultat d'un processus participatif (séances de comité, journées au vert du comité, séances avec les entrepreneurs progressistes, une assemblée générale extraordinaire, une consultation publique) qui a soulevé un grand nombre de possibilités quant à la rédaction des critères (ouverture, fermeture, cercles concentriques, un % ESS). Il a fallu trouver un équilibre entre contrôle et filtrage.**
- **Le choix a été de s'ouvrir à toutes les formes juridiques (par opposition à nos voisins français, qui travaillent en éliminant des formes juridiques). Il a donc été nécessaire de fixer plus de critères pour filtrer de manière claire les abus éventuels.**
- **Le questionnaire, quant à lui, est un outil permettant au secrétariat de vérifier le respect des critères établis et présenter les postulants au comité en garantissant une équité de traitement pour chaque organisation.**
- **Le questionnaire, en plus de garantir une équité de traitement pour toutes les structures assure aussi un gain en crédibilité vis-à-vis des autres parties prenantes.**
- **Le questionnaire est plus court pour les structures associatives et les fondations. Une partie importante des questions concerne exclusivement les structures qui ne sont pas par définition à but non lucratif et permettent d'établir si les structures sont effectivement à lucrativité limitée.**
- **le questionnaire ne doit pas être interprété comme une lourdeur administrative, mais comme une occasion pour chaque structure de se pencher (une fois tous les deux ans pendant 30 à 45 minutes) sur les pratiques internes et faire une analyse introspective sur le respect des valeurs de l'ESS.**
- **Le vote de l'AG du jour ne porte pas sur le questionnaire, mais sur les critères.**

⇒ **Il est décidé que l'équipe d'APRÈS-GE veillera à mettre en place un questionnaire qui soit le moins long possible de sorte à en diminuer la charge administrative.**

Ecart salarial - le facteur 5 au niveau de l'écart salarial est jugé par une partie de l'assemblée trop important. L'assemblée souhaite savoir sur quelle base il a été établi. L'étude de l'ESS renseignait sur un facteur moyen de 2.5, pourquoi le facteur proposé est de 5 ?

Le facteur 5 a été déterminé par le calcul de l'écart entre le salaire le plus haut au niveau de l'administration cantonale et le minimum syndical (3800 CHF). Le résultat était de 4.6 et a été arrondi à l'unité supérieure.

L'écart de 5 permet l'acceptation de structure plus grande.

⇒ **L'écart salarial sera mis en votation séparément du reste des critères.**

Transparence - la possibilité de faire analyser les comptes par une fiduciaire indépendante agréée par APRÈS-GE au lieu de transmettre les comptes à APRÈS-GE est également questionnée.

L'introduction de cette option a été faite dans le but de répondre aux préoccupations de certains entrepreneurs. Le fait de transmettre les comptes demande une confiance absolue qu'APRÈS-GE n'a pas encore acquise auprès de certains acteurs économiques. Reste que ce n'est pas une obligation, transmettre les comptes révisés à APRÈS-GE continuera d'être accepté.

Préoccupation pour les petites structures quant à la disponibilité de ressources pour faire les réflexions nécessaires à l'amélioration de l'organisation sur les questions soulevées par les critères indicatifs.

L'amélioration continue des structures par rapport aux critères ESS est un souhait exprimé non seulement par le comité, mais aussi lors de la consultation publique. En outre, il ne sera pas attendu des petites structures de rendre des bilans carbone p.ex. Les évaluations se feront avec un certain bon sens également (ce qui est faisable doit être fait, le reste = nice to have).

Le critère éliminatoire des faitières est questionné. Il ne se justifie pas pour tous les cas. L'assemblée propose de ne pas les exclure, mais de les accepter et de les mettre ces dossiers en suspens en attendant que le comité réfléchisse à la question des prestations p. ex.

Concernant les faitières, il est important pour APRES-GE de ne pas devenir une faitière de faitière (afin de conserver un certain poids). Néanmoins, le comité retient la proposition de reformuler le critère en attendant une réflexion plus poussée des relations inter réseau.

⇒ **L'exclusion des faitières est reformulée : adhésion des faitières acceptée si pertinente (faitières qui développent des prestations pour leurs membres par exemple)**

Autonomie - Il est proposé qu'une structure ait un minimum d'autofinancement pour éviter le rassemblement de structures subventionnées.

Le critère d'autonomie proposé ne comporte pas l'autonomie financière, il est basé sur l'autonomie décisionnelle des structures. Le souhait étant de ne pas exclure des structures fournissant des prestations de service aux collectivités publiques. Il est relevé que les subventions sont en réalité des indemnités financières versées contre des prestations de service.

3. Votation des critères et de la rétroactivité des critères

L'AG accepte de voter les critères en bloc, sans le critère sur l'écart salarial (qui fera l'objet d'un vote à part) et avec 2 modifications :

- ⇒ **L'exclusion des faitières est reformulée : adhésion des faitières acceptée si pertinente (faitières qui développent des prestations pour leurs membres par exemple)**
- ⇒ **Rajout d'une caractéristique au critère « gestion participative » : la protection, par les organisations, des délégués du personnel va figurer dans les bonnes pratiques de management participatif.**

Acceptez-vous les critères présentés avec les deux modifications intégrées et sans l'écart salarial qui sera sujet à une deuxième votation?

⇒ **Les critères, avec les deux modifications, sont acceptés à une très large majorité.**

Acceptez-vous que l'écart salarial maximum soit fixé à 5 ?

⇒ **L'écart salarial de 5 est accepté à une confortable majorité.**

Acceptez-vous que les critères validés soient rétroactifs? Ce qui signifie que les membres actuels devront remplir le questionnaire ESS et s'auto-évaluer par rapport aux critères validés par l'AG ?

⇒ **La rétroactivité des critères est acceptée à une très large majorité.**

PAUSE – un apéritif dinatoire est offert aux membres par APRÈS-GE avec notamment des muffins salés et sucrés d'une entrepreneuse-salariée d'Essaim, les délices d'Isa.

L'AG reprend à 21h10

4. Introduction de la partie statutaire par le président M. Pluss

Présentation du comité et remerciements pour leur engagement bénévole tout au long de l'année

Le comité: Mathilde Captyn (trésorière), Christophe Dunand, Jérôme Laederach, Michel Pluss (président), Eric Rossiaud (président sortant), Helena de Freitas, Quentin Mathieu
Le comité a tenu 8 séances et 1 journée au vert

M. Pluss cite les excusés

Le rapport d'activité 2010 sous sa forme provisoire est distribué.

5. Acceptation du PV de l'AGO du 18 mai 2010

⇒ **Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

Acceptation du PV de l'AG extraordinaire du 13 octobre 2010

⇒ **Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

6. Rapport d'activité et révision des comptes 2010

T. Pellet, présente les grandes lignes du rapport d'activité et remercie tous les acteurs de la Chambre et en particulier son équipe de salariés et de bénévoles qui se dépense sans compter tout au long de l'année pour mener à bien les multiples projets.

Un focus particulier est porté sur l'évolution de l'incubateur Essaim et les deux publications marquantes de l'année 2010 (Etude statistique + rapport sur les externalités positives de la buvette associative la Barje)

Note : Voir présentation ppt pour complément.

Lecture du rapport de révision des comptes par la fiduciaire Perdrisat est donnée par M. Pluss

⇒ **Les deux rapports (d'activité et de révision des comptes) sont acceptés à l'unanimité.**

7. Elections au comité

Complément d'information est donné sur la démission de C. Barberis et T. Guggenbühl.

T. Guggenbühl renonce à ses activités au sein du comité pour des raisons familiales.

C. Barberis renonce à ses activités au sein du comité pour des raisons de conflit d'intérêt potentiel avec sa fonction au sein de l'Agenda 21 de la Ville de Genève.

(Applaudissement et remerciements pour le travail effectué)

Deux nouvelles personnes se présentent à l'élection du comité :

- Virgine Studemann-Wathier est membre du parti socialiste, se bat pour les valeurs de l'ESS au sein du parti et est attachée à l'égalité Hommes/Femmes.
- Carole Zraggen Linser se présente à l'élection du comité. Absente pour cause de maternité. M. Pluss donne lecture d'une partie de sa lettre de motivation. Carole est présidente d'ATTAC, membre de l'initiative des Alpes, du GIEP, de l'ATE et de la Déclaration de Berne. Elle n'a pas d'activité partisane et travaille au bureau d'Ecodéchets (Eco services) dans une fonction administrative et financière. Elle est titulaire d'un brevet fédéral de comptabilité et souhaite promouvoir les valeurs ESS.

Les 7 membres actuels du comité se présentent pour un nouveau mandat.

- ⇒ **Après un vote à bulletin secret, les 9 candidat-e-s au comité sont accepté-e-s avec les scores suivants :**
- ⇒ **45 bulletins valables**
- ⇒ **39 bulletins en faveur de Jérôme Laederach**
- ⇒ **44 bulletins en faveur de Virginie Studemann-Wathier et Michel Pluss**
- ⇒ **45 bulletins pour les autres candidat-e-s**

Le nouveau comité se compose donc de :

Mathilde Captyn (trésorière) - Helena de Freitas - Christophe Dunand (secrétaire 2011) - Jérôme Laederach - Quentin Mathieu - Michel Pluss (président 2011) - Eric Rossiaud (président 2010) – Carole Zraggen Linser – Virginie Studemann-Wathier

8. Election du réviseur des comptes

⇒ **La fiduciaire Roland Perdrisat est acceptée à l'unanimité.**

9. Modification des statuts

Article 6, ajout :

L'AG décide en dernier ressort sur les recours qui lui sont soumis.

Article 8 : suppression :

L'exclusion d'un membre pour justes motifs peut être décidée par l'assemblée générale. On entend par justes motifs un comportement portant préjudice aux buts de l'association.

Article 9 Ajout :

Le comité exécutif décide de l'admission et de l'exclusion des membres.

L'exclusion d'un membre pour justes motifs peut être décidée par le comité exécutif.

Une organisation refusée par le comité a le droit de recourir devant l'AG.

Ajout d'un article : **DES RECOURS** Article 12

Les décisions du comité exécutif quant à l'adhésion et à l'exclusion des membres collectifs peuvent faire l'objet d'un recours devant l'AG dans un délai d'un mois à compter de la notification. Le recours doit être traité lors de la prochaine AG. Le recours motivé est adressé au secrétariat de l'Association.

L'actuel Article 12 devient Article 13

⇒ **Les modifications statutaires sont approuvées à l'unanimité.**

10. Perspectives 2011, par C. Dunand

Lecture des perspectives est donnée par C. Dunand => voir p. 18 du ppt

En outre, il est également soulevé le développement des échanges entre organisations ESS (notamment les échanges sans monnaie ou avec une monnaie complémentaire).

De plus, tous les acteurs de l'ESS sont invités à venir faire la fête le 3 septembre 2011 à la buvette de la Barje des sciences (communication suivra).

Enfin, un groupe de travail sera formé pour tenter d'établir une CCT ESS (sous la présidence de M. Pluss).

Questions réponses sur les perspectives 2011

(questions/réponses)

Est-ce que lecture des 14 priorités peut être donnée à l'AG ? Il est également proposé de partager plus en profondeur la définition de ces priorités avec les membres.

Une proposition sera faite par le comité, afin que les membres puissent accompagner la définition de ces priorités.

Est-ce que les critères votés aujourd'hui s'appliquent également aux entrepreneurs suivis par Essaim ?

Les organisations suivies dans le pôle de prestation et maturation sont des membres d'APRES-GE, il n'y a donc aucun souci quant au suivi des critères.

En revanche, concernant les entrepreneurs individuels qui démarrent et qui sont suivis par Essaim, ils répondent à une grille de critères développés par Essaim qui sont globalement en ligne avec ceux appliqués à APRES-GE, même si une relecture à la lumière des critères votés aujourd'hui devra être faite.

11. Augmentation des cotisations, par M. Pluss

La cotisation actuelle est relativement basse et ne permet qu'une faible marge d'autofinancement.

L'objectif de l'augmentation est donc de permettre un meilleur ratio d'autofinancement de la Chambre.

Le comité propose donc uniquement pour les membres collectifs (les cotisations individuelles restent inchangées à 30.-) l'augmentation suivante :

⇒ **cotisation de base = 100.- + 0.01% du chiffre d'affaires.**

Questions réponses sur les perspectives 2011

(questions/réponses)

Qu'est-ce que le chiffre d'affaires comprend (un soutien pour des projets du Sud rentre-t-il dans ce calcul) ?

- ⇒ **Le comité doit bien définir ce point. Il est prévu que le montant couvre la totalité des revenus liés à l'exploitation de l'organisation. Les indemnités financières (anciennement subventions) y compris.**

Est-ce que la cotisation de 0.01% est également valable pour la Banque Alternative Suisse (BAS) ?

- ⇒ **La BAS tout comme NEST font partie des exceptions qui seront analysées au cas par cas étant donné la particularité de leur compte d'exploitation.**

- ⇒ **L'augmentation proposée par le comité est acceptée à une très large majorité.**

12. Divers et propositions individuelles

Information est donnée sur la conférence de B. Lietaer, vendredi 13 mai 2011 à 20h, à l'uni-mail Genève, Auditoire 380 - Les monnaies complémentaires par temps de crise : Une solution pour le chômage ?

Information est donnée sur le petit-déjeuner d'APRES-VD, le 12 mai 2011, au café de Grancy - Quelle politique de promotion économique pour notre canton ? Pour quelles implications ?

L'Assemblée Générale est levée à 22h20.

Fait à Genève, le 20.05.2011

Annexes:

- Liste excusés : <http://www.intranetgestion.com/node/32342>
- Liste des présents : <http://www.intranetgestion.com/node/32358>
- Présentation AG ppt: http://www.apres-ge.ch/images/stories/presentation_ago_apres_05.05.2011.pdf
- Présentation Critères ppt : http://www.apres-ge.ch/images/stories/criteres_soumis_a_validation_ago_5.5.2011_1.pdf
- Rapport d'activité et comptes 2010 validés par l'AG : http://www.apres-ge.ch/images/stories/comptes_etats_financiers_2010.pdf
- Rapport de la fiduciaire : http://www.apres-ge.ch/images/stories/comptes_etats_financiers_2010.pdf
- PV de l'AG du 18 mai 2010 validé par l'AG : http://www.apres-ge.ch/images/stories/pv_ag_apres-ge_18.05.2010_avant_validation_ag.pdf
- PV de l'AG du 13 octobre 2010 validé par l'AG : http://www.apres-ge.ch/images/stories/pv_age_13.10.2010_avant_valisation_ago_2011.pdf